

AM 2

1

Projet de loi n°135
Loi assurant la continuité de la prestation des services juridiques au sein du gouvernement
et de certains organismes publics

Amendement

À l'article 11 du projet de loi, remplacer « 2015 » par « 2012 ».

Rejeté
G.

Am b 2

Projet de loi n°135
Loi assurant la continuité de la prestation des services juridiques au sein du gouvernement
et de certains organismes publics

Amendement

Rejeté
G.

À l'article 12 du projet de loi, remplacer « 2015 » par « 2012 ».

ARC

3

Projet de loi n°135
Loi assurant la continuité de la prestation des services juridiques au sein du gouvernement
et de certains organismes publics

AMENDEMENT

À l'article 32 du projet de loi, remplacer « 2015 » par « 2012 ».

Rejeté
G

Am d

Projet de loi n°135
Loi assurant la continuité de la prestation des services juridiques au sein du gouvernement
et de certains organismes publics

AMENDEMENT

L'annexe du projet de loi est modifié en concordance avec les amendements proposés aux articles, 11, 12 et 32.

NON RECEVABLE

